



Paris, le 20 mars 2017

Paris 2024 annonce la signature d'une Charte sociale avec les cinq principales organisations syndicales

La CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, CGT, CGT-FO et le comité de candidature Paris 2024 se sont engagées au respect d'une « Charte sociale » avec un objectif d'exemplarité sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Réunis en marge du Bureau Exécutif du comité Paris 2024, les cinq principales organisations syndicales et le comité de candidature ont signé une Charte sociale qui traduit l'ambition commune d'exemplarité des Jeux en phase d'organisation. Aux côtés de Bernard Lapasset et Tony Estanguet, les deux co-présidents de Paris 2024, les cinq dirigeants ont salué la méthode de concertation d'un projet qui fédère aujourd'hui toutes les énergies et les acteurs de la société. La charte sociale a été officiellement signée par :

- **Bernard Lapasset**, co-président de Paris 2024
- **Tony Estanguet**, co-président de Paris 2024
- **Laurent Berger**, Secrétaire général de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)
- **Alain Giffard**, Secrétaire général de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)
- **Bernard Sagez**, Secrétaire général de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)
- **Philippe Martinez**, Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail (CGT)
- **Jean-Claude Mailly**, Secrétaire général de Force Ouvrière (CGT-FO)

« Cette charte sociale signée par Paris 2024 avec les cinq principaux syndicats de salariés est une nouvelle preuve du pouvoir fédérateur de notre projet a déclaré **Bernard Lapasset, co-président de Paris 2024**. Nous avons besoin d'eux, de leur expérience et de leur expertise. Cette charte illustre notre ambition sociale à Paris 2024. Nous voulons des Jeux exemplaires et utiles. Nos Jeux seront plus que quelques semaines de compétition. Ils laisseront une trace positive et partagée par le plus grand nombre ; un héritage durable pour la population ».

Cette charte comprend 16 engagements impliquant le comité d'organisation, les entreprises et collectivités publiques mobilisées. Ces engagements impliquent :

- De mettre en place une gouvernance et un pilotage qui assurent l'exemplarité sociale ;
- De placer la qualité de l'emploi et des conditions de travail au cœur de l'impact économique des Jeux ;
- De favoriser le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels des salariés et des bénévoles engagés ;
- De faire du sport, à travers l'organisation des Jeux, un moteur d'un développement social et solidaire.

Ces engagements trouveront une application concrète dès la décision du Comité International Olympique, le 13 septembre 2017, par la mise en œuvre d'un plan opérationnel et de mesure de ses impacts.

Laurent Berger, Secrétaire général de la Confédération Française Démocratique du Travail : « *La CFDT a décidé de soutenir la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 avec la volonté d'en faire un projet exemplaire. Les Jeux seront une opportunité pour investir dans des territoires parfois délaissés, de développer l'emploi et de créer de nouvelles infrastructures (transports, loisirs, ...). La CFDT a apporté son soutien pour que la candidature de Paris soit porteuse d'une vraie ambition sociale. La Charte sociale témoigne de cette ambition. Dès l'obtention des Jeux nous nous mettrons au travail pour que cette Charte soit mise en œuvre concrètement* ».

Alain Giffard, Secrétaire général de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération générale des Cadres : « *La pratique du sport en entreprise contribue à la productivité et permet aux salariés de se maintenir en forme. La candidature pourra œuvrer en ce sens en remettant et en revalorisant le sport dans toute la société* ».

Bernard Sagez, Secrétaire général de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens : « *La CFTC est heureuse de soutenir la candidature Paris 2024. Y-a-t-il plus belle vitrine que ces Jeux pour montrer le savoir-faire de nos entreprises ? Mais derrière l'organisation de cet évènement sportif, il y a des femmes et des hommes avec une multitude de statuts (bénévoles, salariés, indépendants, intérimaires...) qu'il convient de protéger et d'accompagner (Formation, VAE...) à travers la sécurisation de leurs parcours professionnels. En signant la Charte sociale, la CFTC s'assure que cet objectif sera mis en œuvre* ».

Philippe Martinez, Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail : « *A l'universalité des Jeux Olympiques et Paralympiques doit s'ajouter l'universalité des droits sociaux pour les travailleurs. C'est le sens de l'engagement de la CGT dans la construction et dans la signature de cette charte sociale Paris 2024* ».

Jean-Claude Mailly, Secrétaire général de CGT - Force Ouvrière : « *L'essentiel, c'est de s'engager afin que les Jeux Olympiques et Paralympiques soient socialement respectueux du droit du travail, des conventions collectives et du principe qui indique qu'à travail égal, salaire égal sur toute la chaîne d'approvisionnement* ».

A propos du Comité Paris 2024

Le Comité de candidature est coprésidé par Bernard Lapasset et par Tony Estanguet (membre du CIO, triple champion olympique). Il est composé de ses cinq membres fondateurs : le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), la Ville de Paris, la Région Île-de-France et l'Etat. Le Comité de candidature Paris 2024 a pour mission de conduire la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Il exerce son activité aux niveaux national et international.

[Télécharger la charte sociale 2024 au format. pdf](#)

Photo :



Crédit : KMSP / Paris 2024

Contacts presse Paris 2024 :

media@paris2024.org

Raphaël Leclerc – 06 73 16 88 06 – rleclerc@paris2024.org

Christophe Proust – 06 21 60 32 69 – cproust@paris2024.org